

Enquête publique

Projet de révision du SAGE Basse Vallée de l'Aude

Contribution de l'association RUBRESUS

13, rue de la Crouzette 11110 Coursan
rubresus@yahoo.fr, www.rubresus.org



La préservation de la qualité de la ressource en eau est un des objectifs majeurs du SAGE BVA. La détérioration de la qualité de l'eau potable distribuée dans plusieurs communes de la Basse Vallée de l'Aude, due à des teneurs excessives en atrazine déséthyl déisopropyl, a été constatée depuis plusieurs années. L'intervention à ce sujet de l'association RUBRESUS à la Commission Locale de l'Eau du SAGE BVA a permis d'inscrire cette préoccupation parmi les objectifs du projet du SAGE.

Cependant, la nature de la pollution de l'eau par un résidu de pesticide : atrazine déséthyl déisopropyl (ADD) mériterait de la part du SAGE des actions prioritaires et volontaristes avec des objectifs de moyens et de calendrier précis en vue de rétablir la qualité de l'eau distribuée dans les meilleurs délais.

Eau non potable, eau non conforme

Depuis 2014, les analyses de l'eau potable distribuée dans les communes Marcorignan, Montredon-des-Corbières, Moussan, Névian, Raissac d'Aude et Villedaigne, dont 3 (Montredon-des-Corbières, Moussan, Névian) relèvent directement du secteur SAGE BVA et sont alimentées par deux captages, font état d'une teneur excessive en ADD, bien supérieure à la limite de qualité fixée à 0,1 µg/L, atteignant des concentrations de 5 à 10 fois supérieures. Ce phénomène de pollution de l'eau persiste encore aujourd'hui et depuis maintenant près de 3 années de suivi analytique. Cela montre le caractère chronique et pérenne de cette pollution de la ressource en eau, probablement depuis de nombreuses années.

Cette situation a amené les autorités à déclarer l'eau non potable puis ensuite non conforme mais consommable. La pollution chronique de l'eau potable par l'atrazine ADD a conduit le préfet de l'Aude à autoriser par arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 une dérogation à la teneur en ADD jusqu'à 2 µg/L, soit 20 fois la concentration de la valeur limite de qualité.

Origine de la pollution par l'atrazine déséthyl déisopropyl

L'atrazine a été massivement utilisée comme désherbant agricole depuis les années 60 en France et dans la région. L'atrazine a contaminé les ressources en eau tout au long de sa période d'utilisation (interdit depuis 2003) et s'est transformée en atrazine déséthyl déisopropyl, composé stable, non dégradable et dont les propriétés toxiques sont celles de perturbateurs endocriniens.

L'hypothèse émise par certains responsables que la contamination actuelle résulterait d'un usage frauduleux de cet herbicide par quelques « brebis galeuses » ne paraît pas fondée ni suffisante pour expliquer un tel niveau de pollution d'aussi grandes masses d'eau souterraine.

La contamination des sols et de la ressource en eau dans son ensemble par l'usage massif de cet herbicide durant sa période d'utilisation autorisée est une hypothèse bien plus vraisemblable, soutenue par les données scientifiques qui montrent la très longue persistance de ce dérivé d'atrazine, de plusieurs dizaines d'années, dans les nappes d'autres secteurs.

Il serait judicieux que le SAGE diligente une étude scientifique détaillée de ce phénomène pour en connaître les causes réelles et évaluer la durée de cette pollution chronique.

Ne plus tarder pour agir et rétablir la qualité de l'eau potable

Devant ce caractère pérenne de pollution, il paraît vain d'attendre que ce polluant toxique disparaisse de lui-même. Des solutions immédiates et efficaces doivent être appliquées afin de rétablir la qualité de l'eau potable distribuée, sans attendre l'aboutissement des procédures administratives.

Des solutions existent et elles ont été considérées dans l'arrêté préfectoral.

La première consiste en l'interconnexion du réseau d'eau potable avec un autre réseau sain afin de ramener la teneur en ADD à une valeur conforme. Cette solution est bien connue et appliquée depuis longtemps dans d'autres secteurs confrontés au même problème (exemple Villeneuve les Maguelone, 34).

Comme l'indique l'autorité préfectorale, il suffirait de seulement quelques milliers d'euros pour la réaliser, car un autre réseau sain se trouve à proximité.

RUBRESUS souhaite que cette solution simple et peu coûteuse soit appliquée sans tarder et que le SAGE l'inscrive dans ses priorités absolues.

Il paraîtrait inconcevable que les autorités et responsables de la gestion de la qualité de l'eau et de la distribution de l'eau potable restent passifs devant un tel enjeu de santé publique.

Risques et inquiétudes pour la population

Les risques pour la santé de ce perturbateur endocrinien qu'est l'atrazine déséthyl déisopropyl sont les dérèglements du système hormonal et cancers qui affectent plus particulièrement les femmes et les enfants. L'inquiétude est d'autant plus grande que ces polluants sont susceptibles d'agir par effet cocktail cumulé avec d'autres molécules semblables rencontrées dans l'environnement (alimentation, pollution air, ...).

Or, aucune information ciblée de la population ni a fortiori des catégories à risques n'a été menée quant à la nature de cette contamination et ses effets dans les communes où l'eau potable est non conforme.

Une campagne d'information prochaine sous l'égide du SAGE en collaboration avec les autres parties prenantes serait une initiative très appréciée.

Conclusion

La pollution par l'atrazine déséthyl déisopropyl de l'eau potable distribuée dans plusieurs communes du SAGE BVA est avérée depuis maintenant 3 ans et probablement existante depuis de très nombreuses années. Les risques pour la santé de la population exposée depuis longtemps à ce perturbateur endocrinien et plus particulièrement des catégories à risques (femmes, enfants) justifient l'inquiétude grandissante de la population.

La dérogation préfectorale d'autorisation d'une concentration en atrazine déséthyl déisopropyl 20 fois supérieure à la limite de qualité n'est pas une solution au problème.

Il convient sans plus tarder de mettre en place une solution efficace réduisant la teneur en ce polluant. L'interconnexion de réseau, envisagée par les services préfectoraux est la solution la plus simple et la moins coûteuse. Elle devrait être inscrite en priorité absolue dans les interventions du SAGE BVA et accompagnée d'actions complémentaires d'étude scientifique du phénomène ainsi que l'information de la population.

RUBRESUS

Le président
André BORIES
19 janvier 2017